



Accusé de réception en préfecture
094-219400710 – 16/10/2024 – DELIB 2024-187
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SUCY-EN-BRIE

Département du Val-de-Marne

Nombre de membres
composant le Conseil Municipal **35**
Présents à la séance **30**

**Extraits du Registre
des Délibérations
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 14 Octobre 2024

N° DCM : 2024-187-04S

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 16 OCT 2024
et de la publication le 16 OCT 2024
Le Maire,

Objet :

APPROBATION DU CONTRAT « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »
DU TERRITOIRE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle.

Etaient présents :

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoints

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme MARIE, M. BRIE, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, M. BRAND, Mme ASTIC.

Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :

Mme WESTPHAL donne pouvoir à M. CHARTRAIN
M. DAMBRIN donne pouvoir à Mme LAURENT
Mme GRASSER donne pouvoir à Mme PINTO
M. BOGUET-HENARD donne pouvoir à Mme FELGINES
M. MARASCO donne pouvoir à Mme SIMON

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION N° 2024-187

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport n°2024-187 présenté en commission Plénière en date du 7 octobre 2024,

CONSIDERANT que le contrat « Engagements de quartiers 2030 » s'inscrit dans la loi d'aménagement de la ville et de cohésion urbaine votée le 21 février 2014, la circulaire ministérielle relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains du 31 août 2023 et les orientations du Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023 ;

CONSIDERANT qu'elles fixent pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants en luttant notamment contre toutes formes de discriminations ;

CONSIDERANT que le contrat « Engagements de quartiers 2030 » pour une période de 6 ans (2024-2030) constitue le nouvel outil principal de la politique de la ville. Il facilite la mise en œuvre d'actions au niveau local avec l'ensemble des partenaires signataires. Il se veut souple et évolutif pour s'adapter au mieux aux réalités locales et fera l'objet d'une actualisation en 2027 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la ville de s'inscrire dans l'engagement « Quartiers 2030 » et d'impulser de nouveaux projets ;

CONSIDERANT qu'il sera nécessaire d'élaborer un bilan relatif à la politique de la ville et aux actions de développement social urbain en 2027 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer le contrat partenarial entre la ville de Sucy-en-Brie et le Grand Paris Sud-Est Avenir (GPSEA) ;

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **Article 1** : **APPROUVE** le contrat « Engagements Quartiers 2030 » du territoire Grand Paris Sud Est Avenir ci-après annexé.

- **Article 2** : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat ainsi que tous documents afférents, notamment la convention relative à l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties en cours d'élaboration qui sera à signer d'ici la fin de l'année 2024, et l'annexe relative aux engagements du Conseil Départemental du Val-de-Marne.

Cette délibération a été adoptée par **35 POUR**

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
La Directrice de l'Administration Générale
et des Assemblées,

Céline GAULTIER



Le Maire,

Olivier TRAYAUX